Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières
Téléphone 032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch
IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Aux membres du
Conseil général

Lignières, le 20 mars 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'une surface de 850 m² à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours, il est notamment prévu d'améliorer l'offre en places de stationnement.

Pour ce faire, nous projetons de réaliser 40 places de parc supplémentaires pour véhicules automobiles au nord du collège, en plus des 20 places existantes au sud. Sur un total de 60 places de stationnement, 20 seront équipées de bornes de recharge électriques, comme l'exige le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie.

Cette augmentation s'avère nécessaire pour satisfaire, d'une part, à la norme et, d'autre part, au besoin en places de parc pour l'exploitation du collège, de la structure d'accueil parascolaire, de la halle polyvalente et de l'abri de protection civile, ainsi que pour répondre au manque de places de stationnement dans le village et satisfaire aux besoins occasionnés par les manifestations villageoises périodiques durant l'année réunissant un grand nombre de visiteurs, comme la Fête de la Désalpe, le marché de Noël, les concerts, les spectacles, etc.

Une partie de ces places de stationnement sera exclusivement réservée au personnel enseignant et de la structure d'accueil parascolaire de 07h00 à 18h00 durant la semaine, le solde sera quant à lui accessible à tout un chacun de manière permanente. L'usage de l'ensemble des places de stationnement sera limité à une durée maximale de 15 heures et celles-ci seront mises gratuitement à disposition des usagers.

Nous vous transmettons, en annexe, un avant-projet de l'implantation des places de stationnement sur la base duquel la surface à acquérir de 850 m² a été déterminée. Il s'agit d'un plan d'intention qui sera encore retravaillé dans le cadre de l'étude de l'assainissement du collège et de ses alentours. Aussi, plusieurs éléments se doivent encore d'être approfondis, tels que, par exemple, l'implantation des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Suite aux pourparlers engagés avec les propriétaires du bien-fonds 924, nous nous sommes finalement mis d'accord pour fixer le prix à CHF 60.- le m² pour l'acquisition de cette surface de terrain, soit un montant total de CHF 51'000.- (850 m² à CHF 60.-), auquel s'ajoute les frais de géomètre et les frais d'acte qui seront à charge de la Commune de Lignières estimés à CHF 4'000.-.

Les tenants et aboutissants de cette acquisition ont été discutés en détail avec la Commission financière et de gestion le 30 janvier 2023 et celle-ci a estimé que le prix proposé était raisonnable et qu'il était judicieux de procéder à cette acquisition.

Cette acquisition constitue, par ailleurs, la seconde étape de la planification envisagée pour répondre à la pétition de M. Alban Moret et consorts concernant le manque de possibilités de parcage au sein du village de Lignières. Le Conseil communal vous prie dès lors de prendre en considération le présent rapport et d'accepter cette demande de crédit pour nous permettre de traiter la problématique de ces places de stationnement dans le cadre de l'étude du projet d'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le secrétaire
Cédric Hadorn	Serge Gaillard

Annexes :
- Plan d'emprise de la surface de 850 m² à acquérir
- Plan avant-projet de l'implantation des places de stationnement
- Projet d'arrêté

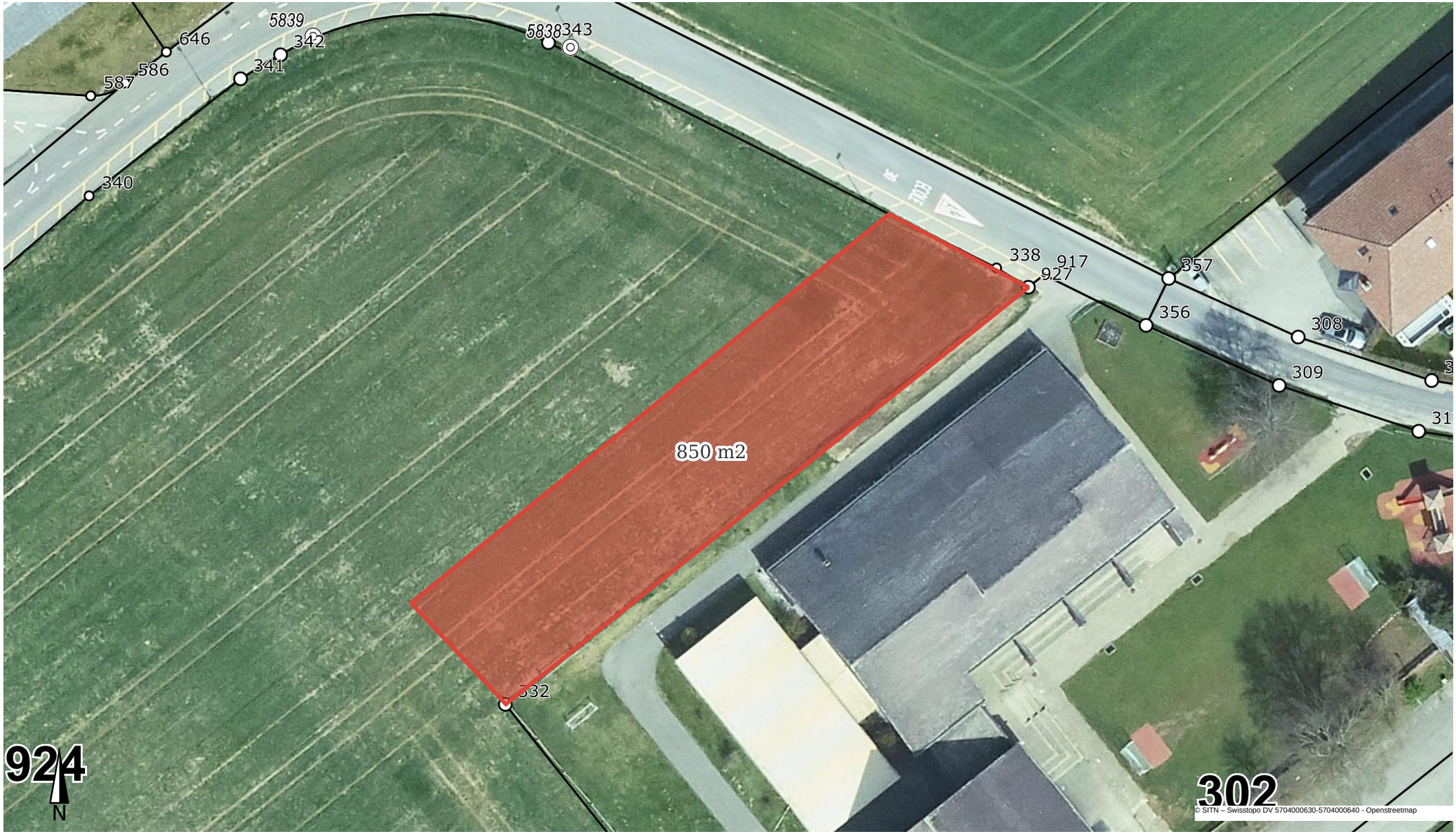

Echelle 1:500

0 5 10 15m

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Impression du: lundi 09 janvier 2023 16:53

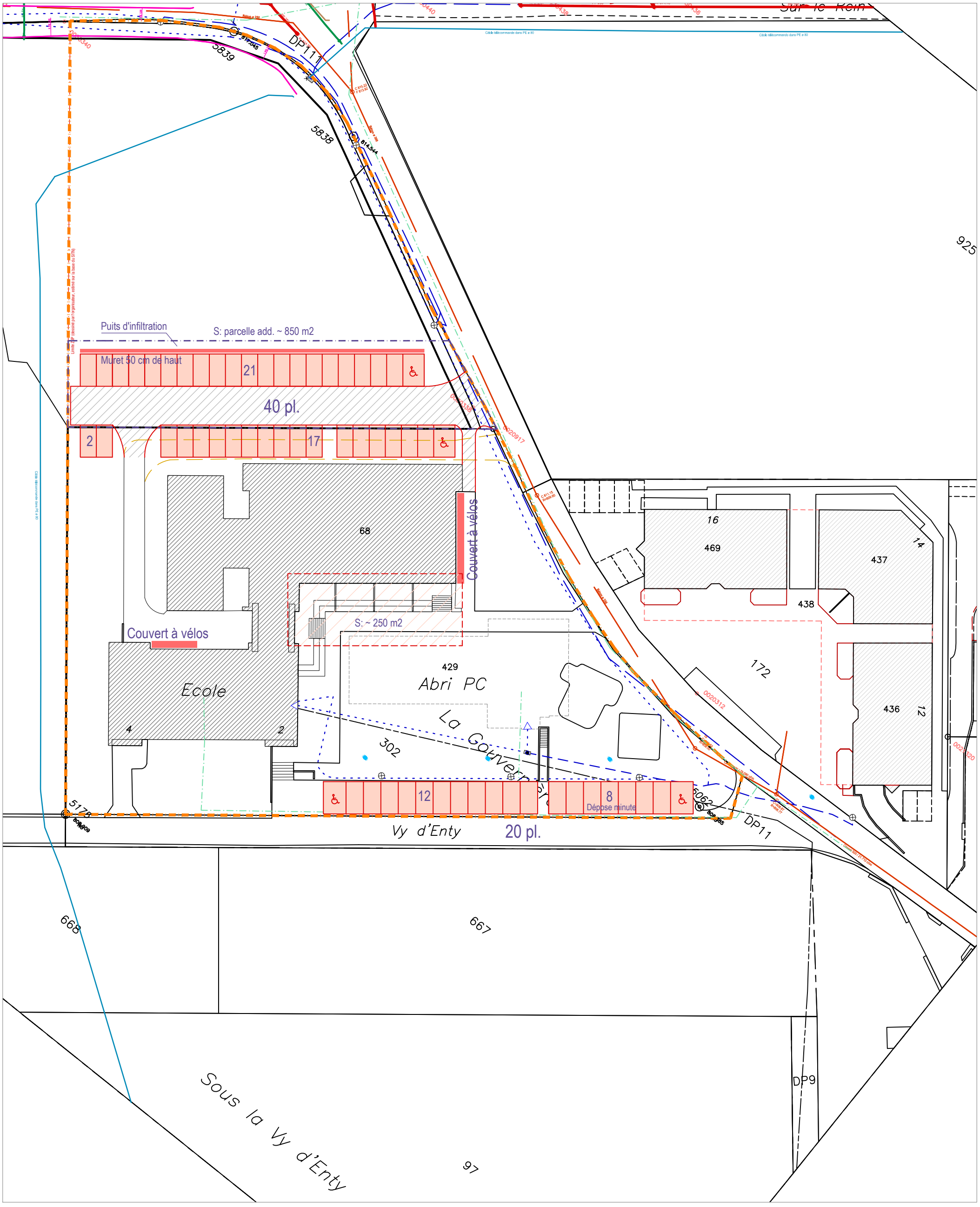

Collège de la Gouvernière - Lignières

Aménagements extérieurs

Repele architectes FAS SIA

30.08.22

Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières
Téléphone 032 886 50 30
commune.lignieres@ne.ch
www.lignieres.ch
IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'une surface de 850 m2 à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 20 mars 2023,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 55'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une surface de 850 m^2 à détacher du bien-fonds 924 pour la réalisation d'un parking à l'arrière du collège de La Gouvernière.

Art. 2.- La Commune de Lignières est autorisée à acquérir de Mme Alice Marianne Calcagni et M. René Marcel Cosandier pour le prix de CHF 60.- le m^2, une parcelle de terrain de 850 m^2, à détacher du bien-fonds 924 du cadastre de Lignières.

Art. 3.- Tous les frais d'actes, de plans, d'extraits de cadastre, etc., sont à la charge de la Commune de Lignières.

Art. 4.- Le Conseil communal signera l'acte authentique de ce transfert immobilier.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Lignières, le 6 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président — Le secrétaire

Jérôme Ribeaud — Michaël Wälchli